

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2025

---

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° AS1364

présenté par

M. Ciotti, M. Allegret-Pilot, M. Alloncle, M. Bloch, M. Carbonnel, M. Chaix, M. Chavent,  
Mme D'Intorni, M. Fayssat, M. Lenoir, Mme Mansouri, M. Michelet, M. Michoux,  
Mme Ricourt Vaginay, M. Trébuchet et M. Verny

-----

### ARTICLE 9

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe UDR vise à supprimer les différentes suppressions ou les rabots d'exonération sur les apprentis ou encore les jeunes entreprises innovantes prévus par l'article 9 du PLFSS.

L'équilibre des comptes sociaux doit majoritairement passer par les baisses de certaines dépenses et pas par l'augmentation des recettes, surtout pas sur les forces vives de la Nation.